

Je fais un don régulier

Je m'engage durablement auprès de la Fédération Française des Diabétiques afin de la soutenir activement et de faire reculer le diabète : je choisis le don régulier par prélèvement automatique. Simple et efficace, il me permet d'agir sur le long terme et donne à la Fédération une visibilité budgétaire importante.

Pour moi, plusieurs avantages :

La réduction fiscale à laquelle j'ai droit est la même que pour un don ponctuel : 66% du montant de l'ensemble de mes dons.

- Je reçois un reçu fiscal annuel qui cumule l'ensemble de mes dons sur une année civile ;
- Je peux modifier ou suspendre mon don régulier sur simple demande à dons@federationdesdiabetiques.org ;
- Je reçois seulement les lettres d'informations donateurs de la part de la Fédération, sauf en cas d'actualité exceptionnelle ;